

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2014**

*L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, impose la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire » pour les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.*

*Ce débat a pour objectif de permettre à l'exécutif de recueillir l'avis de l'ensemble des conseillers sur les orientations politiques et financières du futur budget.*

**I – Le contexte national**

**1.1 Situation macro-économique.**

La loi de finances 2014 est fondée sur un scénario de redémarrage progressif de l'activité économique, avec une prévision de croissance du PIB de 0,9 % en 2014, ainsi qu'une hypothèse d'inflation hors tabac de 1,3 % en 2014.

En 2014, le déficit public devrait atteindre 3,6 % du PIB, soit une baisse de 0,5 point de PIB par rapport à 2013. Cette réduction sera permise par un effort structurel de 0,9 point de PIB, après des efforts en 2013 et 2012, à hauteur de respectivement 1,7 point et 1,3 point de PIB.

L'État réalisera en 2014, plus de 8,5 milliards d'euros d'économies. Plus précisément :

- 2,6 milliards d'euros d'économies seront réalisées sur les dépenses de fonctionnement et sur la masse salariale de l'État ;
- 3,3 milliards d'euros d'économies seront obtenues grâce à la maîtrise des concours financiers aux autres entités (collectivités territoriales, opérateurs Union européenne);
- enfin 2,6 milliards d'euros (Md€) proviendront d'économies sur les interventions et les investissements.

Le niveau prévisionnel de la charge de la dette s'établirait à 46,7 Md€ en 2014, soit un niveau inférieur de 1,7 Md€ à la prévision de la LPFP qui anticipait une remontée progressive des taux, et en hausse par rapport à la dernière prévision pour l'année 2013 (45 Md€). Le PLF pour 2014 , prévoit que les taux souverains, historiquement bas en 2013, remontent progressivement en 2014.

**1.2. Les collectivités locales associées à l'effort de redressement économique.**

Les dotations de l'enveloppe normée (50,5 milliards d'euros en 2013) seront réduites de 3,1%. A l'intérieur de cette enveloppe, la dotation globale de fonctionnement (DGF) subira une baisse de minceur de l'ordre de 3,3%.

Suivant les règles définies dans le pacte de confiance et de responsabilité élaboré par l'État à la suite de la conférence des finances locales du 16 juillet dernier et conformément à l'accord passé entre les élus locaux au sein du Comité des Finances Locales, la baisse que subira chaque niveau de collectivités sera calculée en fonction de la part de chacun dans les ressources totales du secteur public local. Ce qui aboutit à une réduction de 840 millions d'euros pour le bloc local (dont 70% pour les communes et 30% pour l'intercommunalité), de 476 millions d'euros pour les départements et de 184 millions d'euros pour les régions.

Les collectivités territoriales vont devoir faire face à de nouvelles dépenses obligatoires, dont André Laignel, président du comité des finances locales, estime le montant à 1,8, voire 2 milliards d'euros. Parmi elles, il cite la hausse des cotisations des employeurs pour la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), la réforme des rythmes scolaires, l'augmentation des rémunérations des agents de catégorie C, la hausse de la TVA.

Les dispositifs de péréquation financière seront renforcés en 2014 entre les collectivités territoriales. Ainsi, au sein de la dotation globale de fonctionnement, les dotations de péréquation connaîtront en 2014 une progression minimale de 109 millions d'euros pour les dotations communales de péréquation.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) poursuivra sa progression, au rythme inscrit dans la loi, à hauteur de 570 millions d'euros en 2014. Le critère du revenu par habitant, représentatif des charges de chaque collectivité, sera renforcé. Par ailleurs, les plafonnements affectant son prélèvement seront relevés, afin de ne pas exonérer les collectivités les plus riches de leur contribution à la montée en charge de la péréquation.

Dans ce contexte tendu pour les finances locales, les efforts de gestion doivent être mis au service des priorités quotidiennes.

## **II – LE CONTEXTE LOCAL**

L'élaboration du budget primitif revêt en 2014 un caractère particulier en raison des élections municipales de mars prochain.

Toute orientation ou projet nouveaux seront étudiés avec l'équipe municipale issue des scrutins et les ajustements nécessaires seront apportés dans le courant de l'année 2014, en fonction des priorités définies et des ressources disponibles au sein des services.

### **Point sur la situation financière de la ville avant la fin de l'exécution 2013**

Les résultats provisoires de l'année 2013 et des années antérieures s'établissent comme suit :

|  | 2009         | 2010         | 2011           | 2012           | 2013 (estimé)  |
|--|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Résultat de fonctionnement hors excédent antérieur | 19 365,11 €  | 365 749,96 € | 782 052,06 €   | 803 764,76 €   | Env. 400 000 € |
| Excédent cumulé avant affectation                  | 416 924,25 € | 782 674,21 € | 1 232 267,81 € | 1 479 183,11 € | Env. 1,2 M€    |

Ce résultat positif de fonctionnement est une conjonction de facteurs :

- Faible hausse des dépenses générales : aux alentours de 1,5 % (hors réfection du lavoir de Pouilly)
- Très faible hausse des charges de personnel : moins de 1 %
- Quasi stabilité des autres charges courantes et financières

Ces dépenses contenues confirment les efforts soulignés par le Trésorier dans son rapport portant sur les années 2007 à 2011 dont de larges extraits avaient été retracés lors du débat d'orientations budgétaires 2013.

### **Les dépenses d'investissement**

Le haut niveau de dépenses d'équipement constaté est dû en grande partie aux opérations d'investissement liées aux contrats de subventions (voir tableau ci-dessous)

Bilan des principaux investissements depuis 2008

- Opération liées au Contrat régional : 5 426,9 K€
- Opérations liées aux CUCS et C3D : 1 629,6 K€
- Voirie : 1 567,1 K€
- Écoles : 409 K€
- Divers (city stade, camion, balayeuse, columbarium, éclairage public, amélioration système de chauffage...) : 1 850,6 K€

### **Les recettes d'investissement**

Les recettes liées aux dotations (taxe d'aménagement, FCTVA) s'établissent à une moyenne de 500 000 €, avec un tiers pour la Taxe d'Aménagement et deux tiers pour le FCTVA.

Les contrats régionaux et départementaux ainsi que les contrats « Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) » et « Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) » ont permis le financement d'opérations d'équipement d'envergure. Ces contrats se sont achevés en 2013. Un délai de carence de trois ans doit être observé avant la conclusion d'un nouveau contrat régional.

- Contrat Régional : 1 712 K€
- CUCS C3D : 971,8 K€

## **III – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR 2014**

Le présent débat d'orientations budgétaires présente une vue d'ensemble des dépenses d'équipement pour l'année 2014. Le budget 2014 quant à lui n'intégrera, dans un premier temps, que les dépenses incontournables, afin de laisser à l'équipe municipale issue des scrutins la possibilité d'étudier les priorités à l'occasion d'un budget supplémentaire, avec le vote du compte administratif.

Les grands choix stratégiques affichés au BP se déclinent en cinq grands axes :

- **La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement** reste une priorité dans un contexte national de réduction des dépenses publiques, tout en maintenant des services publics de qualité ;
- Le **maintien de l'ensemble des tarifs municipaux** avec pour objectif une remise à plat de la totalité de la politique tarifaire notamment les activités périscolaires et jeunesse
- **Le maintien du même niveau de fiscalité qu'en 2013, resté stable depuis 2009**, dans un contexte de faible croissance, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) dans le budget des ménages
- **La maintien d'un niveau d'autofinancement** . L'axe retenu est le même depuis 2010 à savoir : la mobilisation de l'autofinancement de manière stable, avec un recours modéré à l'emprunt pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune.
- **Maintien d'un bon niveau d'investissement pour répondre aux besoins de proximité** (hors contrats de subvention)

## **Les principes généraux du budget 2014 intégreront :**

- o Une évolution des produits de l'imposition directe locale plus faible que les années antérieures, liée exclusivement à la faible augmentation des bases d'imposition adoptée dans le cadre de la loi de finances 2014.
- o Stabilisation des tarifs municipaux
- o La volonté de réduire les charges à caractère général, qui se traduit par :
  - la mutualisation de certaines charges de fonctionnement (groupements de commande, ...)
  - la poursuite de l'effort significatif de réduction ou à défaut de stabilisation des coûts, qui passe par la négociation systématique des contrats et marchés avec plusieurs fournisseurs. Depuis fin 2010, la constitution d'une cellule des marchés publics a permis de conclure près d'une centaine de contrats, après procédures de mise en concurrence.
  - la poursuite de la mise en place d'un contrôle de gestion pour analyser le coût des activités et des services
- o Une ambition de maîtriser la masse salariale, tout en intégrant :
  - les effets du glissement vieillesse technicité (GVT), qui prend en compte l'évolution des carrières des agents (Avancement de grade et d'échelon)
  - la revalorisation de la carrière des agents de catégorie C, dont les modalités ne sont pas encore connues, mais qui interviendra en 2014
- o Un autofinancement suffisant pour équilibrer la section d'investissement.
- o Un niveau de dépenses d'équipement comme décrit précédemment permettant notamment le renouvellement normal du patrimoine de la ville, l'entretien et les réhabilitations nécessaires du réseau routier et les rénovations de bâtiments visant les économies d'énergie.
- o L'anticipation des besoins en équipements liés à la nouvelle ZAC du Balory (études, préparation des dossiers de demande de financement, ...)

## **IV – LES PREVISIONS FINANCIERES**

Le débat d'orientations budgétaires confirme, la volonté de contenir les charges de fonctionnement afin de dégager une capacité d'autofinancement maximale **pour l'investissement.**

### **A ) SECTION DE FONCTIONNEMENT : stabilité et prudence**

Le principe sera celui d'adopter un budget de reconduction concernant le fonctionnement en fonction des éléments connus à ce jour et prenant en compte notamment la réforme des rythmes scolaires.

#### **1 - LES RECETTES :**

##### **a. Impôts et taxes**

L'hypothèse retenue pour 2014 tiendra compte de :

- la loi de finances pour 2014 fixant à 0,9 % la hausse mécanique des bases
- une évolution raisonnable de 2 à 3 % des bases de la taxe foncière pour prendre en considération la ralentissement anticipé de la manne de la part « bâti économique », habituellement dynamique mais qui devrait ralentir du fait de la raréfaction des surfaces à bâtir dans la zone d'activités.
- et enfin, stabilité des taux communaux

## **b. Produits des services et du domaine**

Il n'y aura pas de hausse des tarifs en 2014. Les temps d'activités pédagogiques qui seront mis en place dans le cadre de la réformes de rythmes scolaires ne seront pas payants à la rentrée prochaine.

## **c. Dotations, subventions et participations**

La dotation globale de fonctionnement continuera de baisser en raison de la baisse de la part garantie et de l'effort demandé aux collectivités locales pour participer au redressement des comptes publics en 2014. Les compensations d'exonérations de fiscalité reversées par l'Etat, connaîtront le même sort. Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales sont attendues en baisse elles aussi.

## **d. Autres produits de gestion courante**

Ces derniers sont estimés au même niveau qu'en 2013.

## **2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.**

L'évolution des dépenses de fonctionnement est prévue à la baisse du fait de la dépense exceptionnelle en 2013 de 70 000 € concernant le lavoir de Pouilly.

Au stade du DOB, la Commune parvient à maintenir son niveau d'épargne de gestion et d'épargne brute.

### **a. Les charges à caractère général**

Elles comprendront de nouvelles dépenses imposées

- réforme des rythmes scolaires : + 10 000 € (4 mois)
- achats des couches pour les enfants de la crèche familiale : + 20 000 €
- hausse de la TVA : évaluée à 15 000 €

### **b. Les dépenses de personnel**

Le budget prévisionnel 2014 intègre notamment les éléments suivants :

- la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires et de ses dépenses supplémentaires en personnel pour encadrer les temps d'activités pédagogiques (TAP) + 35 000 €
- la hausse de diverses cotisations obligatoires, notamment celle relative à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.
- la prise en compte des effets du glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grades et les promotions internes
- l'impact de l'organisation de deux scrutins électoraux en 2014
- la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la participation employeur au maintien de salaire des agents municipaux : 15 000 €

N'est pas prise en compte du fait d'une évaluation impossible pour l'heure, la réforme de la catégorie C qui impactera fortement la ville puisque 90 % des effectifs de la ville relèvent de ce cadre d'emploi.

### **c. Les autres charges de gestion courante**

Concernant les **subventions versées aux associations**, il est proposé de maintenir l'inscription prévue au même niveau qu'en 2013, qui permet de dégager une enveloppe pour des projets en cours d'année.

Les contributions aux syndicats intercommunaux (SIS et SIC) connaissent une hausse sensible :

- 12 000 € pour le SIC soit une hausse de 4,18 %
- 19 500 € pour le SIS soit une hausse de 2,70 %

#### **d. Les charges financières**

Au cours de l'année 2013 la ville a continué à réduire sa charge de la dette et à se désendetter. La charge de la dette sera stable en 2014 en raison de la souscription d'un emprunt de 350 000 € en 2013 et d'un prêt de 126 172 € à taux 0 % octroyé par la CAF77. Le poids des intérêts de la dette sera encore stable en 2014.

#### **e. Les atténuations de produits**

Les prélèvements au titre de l'amende SRU et du FPIC connaîtront une hausse non négligeable.

### **C ) SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les principes du BP 2014 en investissement sont fondés sur :

- la poursuite des actions déjà engagées (soit lancées antérieurement à 2014, soit faisant l'objet d'un marché notifié ou en passe de l'être ),
- la continuité normale du service public (dépenses de renouvellement courant et d'entretien nécessaire pour les 6 premiers mois de l'année)
- l'intégration du résultat provisoire validé par le trésorier
- l'incorporation des restes à réaliser en dépenses et en recettes afin d'assurer la continuité des actions engagées en 2013
- le besoin de financement de la section d'investissement 2013 prioritairement couvert par l'excédent de fonctionnement capitalisé. Une part supplémentaire de l'excédent de fonctionnement sera affectée au financement des actions prioritaires votées au BP 2014.
- l'équilibre de la section d'investissement assuré uniquement par l'autofinancement sans emprunt.

Les nouvelles dépenses qui pourront être présentées dans le cadre d'un budget supplémentaire seront quant à elles financées par emprunt dont le montant sera déterminé par la future équipe municipale, mais ne saurait dépasser 500 000 € afin de préserver les équilibres à venir.

#### **1) LES RECETTES**

##### **a. Les subventions attendues**

A ce jour, les subventions restant à percevoir s'élèvent à plus de 530 000 €. Ce montant figurera en restes à réaliser au BP 2014 et au CA 2013.

##### **b. Le fonds de compensation de la TVA**

Le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées jusqu'au 31 décembre 2013 sera perçu en 2014 ainsi que celui de 2013 qui n'a pas encore fait l'objet d'un versement.

##### **c. Taxe d'aménagement**

Son montant est estimé identique à 2013

## d. L'emprunt

L'endettement de la ville est toujours bien en deçà de la moyenne de l'encours de dette par habitant des communes de même strate. Fin 2013, il s'élève aux environs de 4,1 M€ avec un désendettement constant d'environ 350 000 € chaque année. L'objectif est de poursuivre le financement des besoins d'équipement par un recours modéré à l'emprunt et la recherche systématique de partenariats financiers.

## 2) LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement seront prévues en fonction des recettes disponibles au budget primitif, de la poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement et des besoins prioritaires.

Une enveloppe similaire aux années précédentes pour des dépenses qui s'orienteront sur l'entretien du patrimoine bâti et voirie, et le renouvellement du matériel.

### a. Les opérations d'équipement

Le premier projet fait apparaître les grandes lignes suivantes :

#### - L'équipement des services publics

**Restauration scolaire** : Une enveloppe de 50 000 € sera prévue pour les travaux à réaliser dans les cuisines, à l'issue d'une étude qui va être lancée en début d'année en vue de rénover et d'adapter les locaux en intégrant l'évolution des effectifs.

**Secteur enfance-jeunesse** : Mise en place du portail familles dans la continuité du renouvellement du logiciel opéré en 2013

**Animations locales** : divers matériels à renouveler audio et sono pour la régie technique de la ferme des arts.

**Équipement reprographie** : renouvellement complet du parc des matériels d'impression (photocopieur et imprimantes) les contrats de locations étant arrivés à échéance. D'importantes économies sur le fonctionnement sont prévues à court terme.

**Sécurité** : le coût total de la pose des 6 caméras revient à 285 000 €. Les travaux de génie civil s'élèvent à plus de 170 000€ dans ce coût.

#### - Les travaux sur les bâtiments et les équipements.

**Bâtiments scolaires** – divers travaux d'entretien et de réparation sont prévus sur l'ensemble des groupes scolaires

**Hôtel de Ville** : réalisation de la dernière tranche de réhabilitation thermique de l'Hôtel de Ville avec changement des huisseries

**Maison de l'enfance** : travaux de ravalement et d'étanchéité qui s'imposent.

**Études techniques** : Une étude sur l'extension du cimetière est également programmée.

#### - Les prévisions de travaux de voirie et réseaux

**Travaux de voirie** : une enveloppe aux alentours de 180 000 € sera disponible après examen des priorités en comités de quartiers

**Travaux d'éclairage public** : dans le cadre du marché à performance énergétique, contracté en mars 2013, une somme moyenne de 93 000 € est prévue chaque année, sur 8 ans pour changer progressivement l'ensemble des points lumineux de la ville.

**Le Conseil Municipal est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.**



**PROJET DE DELIBERATION**

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2014**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

**VU** l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission des finances du 14 janvier 2014,

**Entendu** l'exposé concernant les orientations générales du budget 2014,

**Après un débat pendant lequel toutes les parties ont pu largement s'exprimer, le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de l'organisation du débat d'orientation budgétaire 2014.